

COMMUNE DE MIRABEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 septembre 2015

Le jeudi 17 septembre 2015 à 20 heures 30, en Mairie de COMMUNE DE MIRABEAU, s'est réuni le Conseil Municipal, sur convocation en date du 10 septembre 2015.

Etaient présents: Monsieur Serge CAREL, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Albert NALIN, Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Sébastien BOUGEROL, Monsieur Hugo DECROIX, Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Monsieur Pierre TARDY, Madame Mireille CHICHERIT, Madame Véronique PELTIER, Monsieur Eric JULIEN

Absents: Monsieur Eric COLLAVINI

Absents excusés: Monsieur Georges FERRANDEZ

Représentés: Madame Corinne ESPIC par Monsieur Sébastien BOUGEROL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Marie-France MAGAUD assure la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur Serge CAREL (Maire) présente l'ordre du jour :

-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2015

-Travaux d'éclairage public La Condamine

-Décision modificative au budget communal

-Informations sur les travaux en cours

1. Approbation du compte rendu du 18 juin 2015

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 18 juin 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux d'éclairage public La Condamine – Installation de 25 points lumineux

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'éclairage public dans le cadre de l'opération « Enfouissement de réseaux La Condamine »

Rappelle le coût prévisionnel du programme 32 784.60 € TTC

Fait part au Conseil Municipal du mode de financement ci-après :

1. Montant TTC	32 784.60 € TTC
2. Subvention du département	12 500.00 €
3. Participation communale (dont TVA 5 564.10 €)	20 284.60 € TTC

Propose de confier conformément à la loi n° 85-704 du 12/07/1985, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat D'Energie des Alpes de Haute-Provence, par convention, une partie de ses attributions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme de travaux d'éclairage public « la Condamine ».

3.Décision modificative n° 2 au budget Communal M14

Monsieur le Maire, explique aux membres du Conseil Municipal que pour la mise en place de la rampe Place Pré de Foire et pour la participation à l'extension électrique de la maison d'un particulier, il convient de modifier les crédits comme suit :

Libelle	Avant	Diminution	Augmentation	Après
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	200 838.80 €	- 4 000.00 €	4 000.00 €	200 838.80 €
2111/21 96 Acquisitions foncières	20 400.00 €	- 4 000.00 €		16 400.00 €
2128/21 95 Aménagement terrains communaux	25 600.00 €		3 500.00 €	29 100.00 €
2315/23 58 Réseau enfouissement des lignes	3 498.10 €		500 .00 €	3 998.10 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires ci-dessus visées.

4. Informations sur les travaux

Avant de parler des travaux, Monsieur le Maire souhaite informer les Conseillers et le public que la Communauté de Communes Duyes Bléone (CCDB) s'est réunie le jour d'avant et que le sujet sur son devenir a été abordé.

La loi Notre, votée en juillet 2015, stipule que les communautés de communes ayant moins de 5000 habitants devront être englobées dans une communauté de communes plus grande. Cela implique qu'au 31 décembre 2016 la CCDB disparaît.

Les 2 communautés de communes de part et d'autre de la CCDB, la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon (CCABV) et la Communauté de Communes Moyenne Durance (CCMD) ont la volonté de se rapprocher.

La Préfecture souhaite accélérer les choses.

La CCDB va devoir faire des propositions à la Préfecture d'ici peu. C'est elle qui prendra la décision finale.

Des questions se posent sur le devenir du personnel de la CCDB soit 26 personnes (crèche, ramassage ordures ménagères, le personnel administratif, SIRES) et quelles compétences obligatoires aura la future Communauté de Communes.

-La Condamine

Le tri-couches doit être fait la semaine du 28 septembre 2015.

Les travaux de l'entreprise SPIE ne seront pas finis : pose de poteaux bois pour l'éclairage public et télécom.

Les travaux Chemin du Prieuré vont commencer, il s'agit de l'enfouissement du réseau électrique. Des perturbations de la circulation sont à prévoir.

-Protection des périmètres de captage d'eau (source de Font Valentine et source de la Colette)

Ce projet est financé à hauteur de 80% (Conseil Départemental et Agence de l'eau).

Le Conseil Départemental a accordé une aide de 6 400 €.

La consultation des bureaux d'études va être lancée.

-Bilan 24h de la station d'épuration (STEP)

Ce bilan a été réalisé par la SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration des Alpes de Haute Provence) au mois d'avril 2015. Les résultats de mesure ont mis en évidence des charges relativement modérées.

La DDT (Direction Départementale des territoires) dans son courrier du 9 septembre 2015, juge que le système d'assainissement de la commune est non conforme au titre de la directive ERU et au regard des contraintes locales. Malgré un entretien que l'on pourrait qualifier d'exemplaire par l'agent communal, la station est obsolète.

La Commune doit envisager la construction d'une nouvelle station d'épuration.

-Aménagement du terrain de sport : écoulement pluvial

Lors du dernier orage violent plusieurs habitants ont connu un écoulement important des eaux pluviales sur leur propriété. Ce ruissellement provient du terrain de sport. Les grilles de recueillement des eaux ont été mal conçues.

Des travaux sont réalisables. La Commune s'est engagée à les faire.

-Passerelle de la Barrabine

Suite au dernier orage violent, la bergerie d'un agriculteur en bordure de Barabine a été inondée.

La Barabine a débordé par la rive gauche au niveau de la passerelle.

Le SMAB (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone) et la DDT se sont rendus sur place.

La passerelle n'est pas en cause, l'engravement est trop important.

Différents travaux sont à réaliser.

-Chemin d'accès à la propriété d'un particulier

Malgré un accès plus facile par le terrain de sport, un permis de construire a été accordé en 2007 à ce particulier si son accès passait par le ravin de St Jean avec l'obligation pour la Commune d'engraver et de goudronner ce chemin.

La Commune est dans l'attente de l'avis « police de l'eau » pour goudronner ce chemin et de l'accord des 2 propriétaires du ravin.

-Chemin des Barrassins

En réponse, au courrier de l'Association Vigilant pour mon Village concernant les travaux réalisés sur le chemin rural des Barrassins : Monsieur Danaüs exploite en amont une vingtaine d'hectares. La moissonneuse ne pouvant pas passer, il a contacté l'entreprise Guéry et a ensuite sollicité la Commune pour partager les frais de moitié soit 600 € H.T. Dans la continuité de l'Association Foncière de Remembrement, la Commune a donné son accord pour des travaux d'élagage.

L'entreprise Guéry a effectué des travaux sur la longueur du chemin avec passage d'un bulldozer et d'un rouleau.

Ces travaux sont indépendants du site de chasse.

Questions diverses

Monsieur Flamarion Christian fait lecture de l'accord par la Préfecture de sa démission au poste de 1^{er} adjoint pour des raisons de santé. Il restera conseiller communautaire à la CCDB.

La séance est levée à 21 heures 55.

Madame Marie-France MAGAUD



Monsieur Serge CAREL

